

RCS : AJACCIO Code greffe : 2001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AJACCIO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00921 Numéro SIREN : 879 550 556 Nom ou dénomination : A Mandria

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2023 sous le numéro de dépôt 1663

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 14	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	6 587	2 416	4 171	5 489	1 318	24.01
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	60 000		60 000		60 000	
	Constructions	300 000		300 000		300 000	
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours	828 458		828 458	410 514	417 944	101.81
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 195 044	2 416	1 192 628	416 002	776 626	186.69
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	1 386 707		1 386 707	438 875	947 832	215.97
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	35 301		35 301	1 662 420	1 627 119	97.88
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 422 008		1 422 008	2 101 295	679 287	32.33
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 617 052	2 416	2 614 636	2 517 297	97 339	3.87

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 14	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 13 300)	13 300	10 000	3 300	33.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 496 681		2 496 681	
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	9 248		9 248	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 291	9 248	4 957	53.60
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	2 496 443	752	2 495 690	NS
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles		2 499 981	2 499 981	100.00
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	102		102	
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	117 263	16 564	100 699	607.95
	Dettes fiscales et sociales	828		828	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	118 193	2 516 545	2 398 351	95.30
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 614 636	2 517 297	97 339	3.87

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

118 193

16 564

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 14		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	1		0	18.97
Total des Produits d'exploitation (I)			1	1		0	18.97
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			16 646	8 150		8 496	104.24
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 318	1 098		220	20.04
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			1			1	
Total des Charges d'exploitation (II)			17 965	9 248		8 717	94.26
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			17 964	9 247		8 717	94.26
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	14	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		223			223	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		13 451			13 451	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		13 674			13 674	
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)			0		0	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			0		0	100.00
2. Résultat financier (V-VI)		13 674	0		13 674	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		4 291	9 248		4 957	53.60
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		13 674	1		13 674	NS
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		17 965	9 248		8 717	94.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		4 291	9 248		4 957	53.60

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 614 636.20 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 4 290.53- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'épidémie liée au Covid-19 n'a pas eu d'incidence sur l'activité économique et la situation financière de l'entreprise.

La SAS A MANDRIA n'a pas réalisé de chiffre d'affaire au cours de l'exercice.
L'immeuble destiné à l'exploitation est en cours de construction au 31 décembre 2021.

L'emprunt obligataire de 2 499 981 € souscrit en 2020 auprès du FIP NEOVERIS CORSE 2017 a été converti en 3 300 actions P1 de 757.57 € chacune.

Un des associés a fait l'apport à la SAS A MANDRIA d'un terrain et de constructions pour une valeur de 360 000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'épidémie liée au Covid-19 ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de l'entreprise.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les intérêts versés en 2021 relatifs à l'emprunt obligataire de 2 499 981 € souscrit en 2020 auprès du FIP NEOVERIS CORSE 2017 ont été incorporés dans le coût de construction de l'immeuble et figurent au 31 décembre 2021 au poste immobilisations corporelles en cours.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	6 587		
Terrains			60 000
Constructions sur sol propre			300 000
Immobilisations corporelles en cours	410 514		417 944
TOTAL	410 514		777 944
TOTAL GENERAL	417 100		777 944

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			6 587	6 587
Terrains				60 000	60 000
Constructions sur sol propre				300 000	300 000
Immobilisations corporelles en cours				828 458	828 458
	TOTAL			1 188 458	1 188 458
	TOTAL GENERAL			1 195 044	1 195 044

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 098	1 318		2 416
TOTAL GENERAL	1 098	1 318		2 416

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	1 318				
TOTAL GENERAL	1 318				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Taxe sur la valeur ajoutée	76 938	76 938	
Débiteurs divers	1 309 769	1 309 769	
TOTAL	1 386 707	1 386 707	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	102	102		
Fournisseurs et comptes rattachés	117 263	117 263		
Taxe sur la valeur ajoutée	828	828		
TOTAL	118 193	118 193		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 499 981			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	10 000	363 300	360 000	13 300

L'apport du terrain et des constructions à hauteur de 360 000 € mentionné dans les faits caractéristiques de l'exercice a été rémunéré par 360 000 actions de 1 €. Il a ensuite été procédé à une réduction de capital de 360 000 € par compensation avec le compte courant de l'associé apporteur.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	
Installations techniques	Linéaire	
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800
Total	4 902

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	10 000
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	9 248
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	752
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	752
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	3 300
Variation des primes, réserves, report à nouveau	2 496 681
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	2 500 733
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	2 499 981
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	2 499 981

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	13 538

Le 16/03/2022
CANARELLI Paul Marie, Président



BAB AUDIT CONSEIL

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

SAS A MANDRIA

**Pont d'Ortolo
20100 SARTENE**

23 Avenue du Lac Marion
Espace Lac Marion
64200 Biarritz
T. 05 59 23 52 30
M. 06 98 52 26 12

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

contact@bab-auditconseil.fr
www.bab-auditconseil.fr

Exercice clos le 31 décembre 2021

AUDIT • CONSEIL • EXPERTISE

S.A.R.L au capital de 5 000€ - SIRET 517 818 779 00046 - NAF 6920Z
Inscrite au tableau régional de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Nouvelle Aquitaine
Et sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachée à la CRCC Grande Aquitaine

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

SAS A MANDRIA

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale de la société A MANDRIA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A MANDRIA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société A MANDRIA à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

CONVENTION N° 2 : Avance en trésorerie avec la SAS STAZZALE

. Nom des associés concernés :

M Paul CANARELLI, Mlle Santa Louissette CANARELLI, M. Paul Marie CANARELLI, M. Jean Toussaint CANARELLI

. Nature et modalité objet de la convention

Avance en trésorerie avec la SAS STAZZALE. La société détient à la clôture du 31 décembre 2021 une créance de 409 561 euros.

À Biarritz,

Le Commissaire aux Comptes

BAB Audit Conseil

Signé numériquement par

CONNECTIVE NV-

Connective eSignatures

de la part de Gwladys

Tohier

Date: 08/11/2022

15:08:44

Gwladys TOHIER

Associée

A MANDRIA
Société par actions simplifiée
au capital de 13.300 EUR
Siège social : Pont d'Ortolo
20100 Sartène
RCS 879 550 556

Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

du 30 novembre 2022

L'an 2022

Le 30 novembre, à 13h00,

Au siège social

Les associés de la Société par Actions Simplifiée A MANDRIA au capital de 13.300 euros, divisé en 13.300 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle sur convocation de la Présidence.

Sont présents :

. M. Paul CANARELLI

Propriétaire de 100 actions,

. Mlle Santa Louisette CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. M. Paul Marie CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. M. Jean Toussaint CANARELLI

Propriétaire de 3.300 actions,

. Le FIP NEOVERIS CORSE 2017 représenté par SMALT CAPITAL :
M. LANNAUTE Anthony

Propriétaire de 3.300 actions,

TOTAL : 13.300 actions sur 13.300 actions composant le capital



Les associés présents ou représentés représentant plus de 1/5 des actions ayant droit de vote, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

La SARL BAB AUDIT CONSEIL représentée par Mme Gwladys TOHIER dont le siège est sis 22, avenue du lac Marion 64200 Biarritz, immatriculée au RCS de Bayonne sous le numéro 517 818 779, en qualité de commissaire aux comptes régulièrement convoquée est absente.

M. MAESTRACCI préside la réunion en sa qualité de président.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- questions diverses.
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2021.
- Le rapport de la Présidence ;
- les rapports du commissaire aux comptes ;
- Les textes des résolutions que nous nous proposons de soumettre au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est donnée du rapport de gestion de la Présidence.

Lecture est donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une **perte de 4291 euros**. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale des associés prend acte de ce que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme au titre de dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 223 quater du Code Général des impôts.

En conséquence, elle donne à la Présidence quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat au poste report à nouveau.

L'assemblée générale ordinaire des associés constate que consécutivement à cette décision, le compte CAPITAUX PROPRES ET RESERVES se présentera dorénavant comme suit :

Capital Social	13.300,00
Prime d'émission	2.496.681
Réserve légale	0
Report à nouveau débiteur	-13538,10
Total :	2.496.442,90 euros

En outre conformément à l'article 243 bis du CGI, la collectivité des associés reconnaît qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, soient les conventions intervenues directement ou indirectement entre la société et l'un de ses présidents ou associé, constate que le quorum nécessaire pour statuer est atteint, approuve expressément les conventions y figurant.

Selon les dispositions de l'article 17 de statuts, cette résolution est adoptée à la majorité des associés. Le FIP NEOVERIS CORSE 2017 représenté par SMALT CAPITAL ne prend pas part au vote.

Quatrième résolution

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conformes aux présentes, aux fins d'accomplissement de toutes formalités consécutives requises ou nécessaires auprès de qui il appartiendra et spécialement auprès du greffe du Tribunal de commerce du lieu du siège social pour l'exécution des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

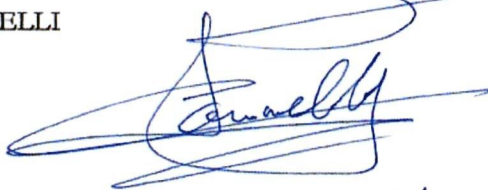
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13h15

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les actionnaires présents ou par leurs mandataires, après lecture.

. M. Paul CANARELLI



. Mlle Santa Louissette CANARELLI



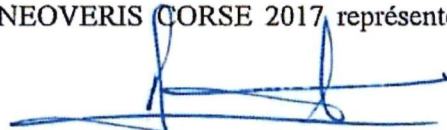
. M. Paul Marie CANARELLI



. M. Jean Toussaint CANARELLI



. Le FIP NEOVERIS CORSE 2017 représenté par SMALT CAPITAL : M. LANNAUTE Anthony



. M Jean Luc MAESTRACCI : Président

